

## INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### CM-CIC CONVICTION PME-ETI ACTIONS

Part « P » : 990000116299

### FIA soumis au droit français

CM-CIC ASSET MANAGEMENT Crédit Mutuel Alliance Fédérale

## OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

■ Le FCPE nourricier «**CM-CIC CONVICTION PME-ETI ACTIONS** » a un objectif de gestion similaire à celui de l'OPCVM maître «**UNION PME-ETI ACTIONS**», part « C », diminué des frais de gestion réels propres au nourricier, à savoir, chercher à profiter des opportunités offertes par l'univers des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et des Entreprises cotées de Taille Intermédiaire (ETI) de l'Union Européenne, sur la durée de placement recommandée.

Compte tenu de l'univers d'investissement, il n'y a pas d'indicateur de gestion représentatif de la gestion de cet OPCVM. Cependant, à titre de comparaison de performance a posteriori, le porteur pourra comparer l'évolution du fonds à celle de l'indice MSCI EUROPE MICRO CAP Index, dividendes réinvestis.

■ Le FCPE «**CM-CIC CONVICTION PME-ETI ACTIONS** » de classification «**Actions des pays de l'Union Européenne** » est un fonds nourricier de l'OPCVM «**UNION PME-ETI ACTIONS**», part « C », également classé «**Actions des pays de l'Union Européenne** ».

A ce titre, l'actif du FCPE nourricier «**CM-CIC CONVICTION PME-ETI ACTIONS** » est investi en totalité et en permanence en parts « C » de l'OPCVM maître «**UNION PME-ETI ACTIONS** » et à titre accessoire en liquidités. La performance du nourricier pourra être inférieure à celle du maître, notamment à cause de ses frais de gestion propres.

Indicateur de référence : Néant

■ **Stratégie d'investissement**: La stratégie d'investissement du FCPE nourricier «**CM-CIC CONVICTION PME-ETI ACTIONS**» est la même que celle de l'OPCVM maître «**UNION PME-ETI ACTIONS**».

► **Stratégie d'investissement de l'OPCVM maître** :

Le gérant suit une politique de sélection de valeurs innovantes de tous secteurs et pouvant présenter des caractéristiques financières attractives selon l'analyse de la société de gestion, et de diversification maximale du portefeuille dans le choix non limitatif des sociétés ou de leurs secteurs d'activité. Le fonds pourra être diversifié sur 50 à 60 lignes. L'OPCVM investit essentiellement en titres émis par des petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises de taille intermédiaire (ETI) françaises ou de l'Union Européenne, cotées sur des marchés réglementés ou organisés.

Ces entreprises ont moins de 5000 salariés, un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1500 millions d'euros ou un total de bilan inférieur à 2000 millions d'euros.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

● De 80% à 100% sur les marchés d'actions, de toutes capitalisations, y compris de petite et moyenne capitalisations, de tous secteurs d'activité, dont :

- 75% minimum sur les marchés d'actions de l'Union Européenne,

● De 0% à 10% en instruments de taux de toutes notations via des OPCVM ou des FIA.

● De 0% à 10% aux risques de marchés autres que ceux de l'Union Européenne.

● De 0% à 50% au risque de change sur les devises de l'Union Européenne hors euro et de 0% à 10% sur les devises hors Union Européenne.

Les titres éligibles au PEA et au PEA-PME représentent en permanence 75% minimum de l'actif net.

■ **Affectation des sommes distribuables** : Capitalisation totale.

■ **Durée de placement recommandée** : Supérieure à 5 ans. La durée légale de blocage des avoirs est de 5 ans minimum et jusqu'au départ en retraite de l'adhérent pour le PERCO sauf cas de déblocage anticipé prévus par le Code du Travail.

■ **Conditions de rachats** : les demandes de rachat doivent être reçues par le teneur de compte conservateur de parts et sont exécutées chaque jour selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE.

■ **Périodicité de calcul de la valeur liquidative** : La valeur liquidative est calculée chaque jour, sur les cours de clôture, à l'exception des jours fériés légaux en France même si la bourse de Paris est ouverte, et des jours de fermeture de la Bourse de Paris.

### **Souscription/rachat de l'OPCVM maître :**

- Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour ouvré à 12h00 et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du jour (J).

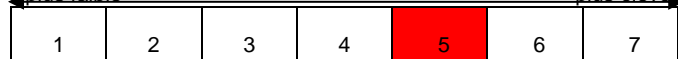
- Les ordres reçus avant 12h00, sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée suivant les cours de clôture de Bourse du jour (J).

- Les ordres reçus après 12h00, sont exécutés sur la base de la valeur liquidative du lendemain calculée suivant les cours de clôture de Bourse du lendemain (J+1).

## PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé



SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR : Cet indicateur permet de mesurer le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCPE.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement du FCPE est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe « 5 » de risque du FCPE ne permet pas de garantir votre capital ; la classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Ce fonds est classé dans cette catégorie en raison de son exposition importante aux actions de PME et ETI dont les cours peuvent connaître des fluctuations importantes et dont la volatilité peut être forte en raison de l'étroitesse de leurs marchés.

Le « Profil de risque et de rendement » du FCPE nourricier «**CM-CIC CONVICTION PME-ETI ACTIONS**» est identique à celui de l'OPCVM maître «**UNION PME-ETI ACTIONS**».

### **RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :**

- **Risque de liquidité** : Il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs. Il peut se traduire par une impossibilité de vendre ou par une baisse du prix des actifs et dans ce cas, la valeur liquidative peut baisser.

Les conditions de souscription et de rachat dans l'OPCVM maître sont détaillées dans le paragraphe « conditions de souscription rachat » au sein de la section « Objectif et politique d'investissement »

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

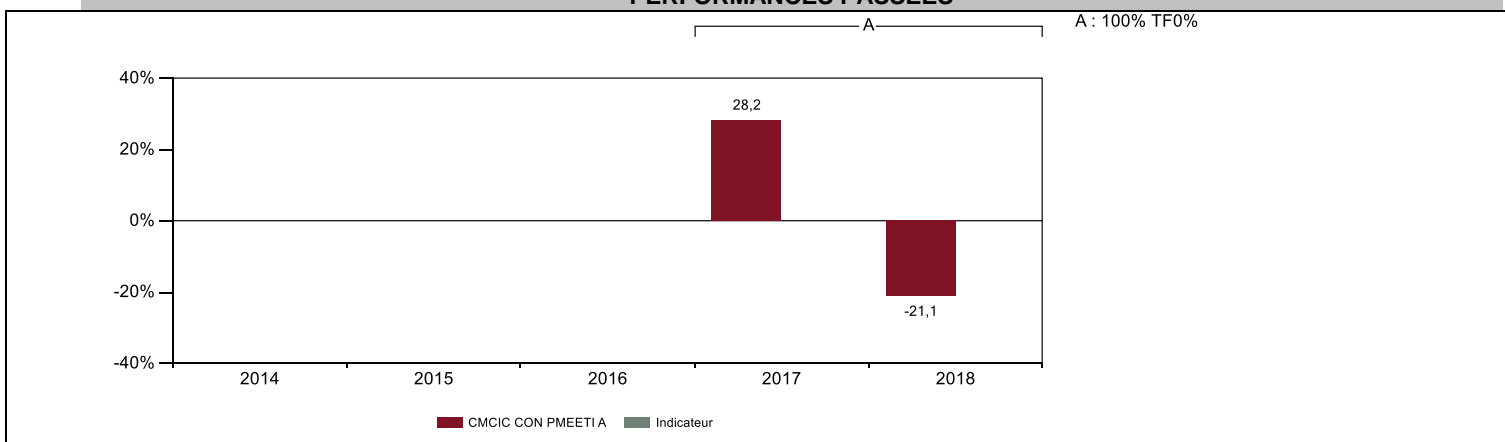
FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	0,50 %
FRAIS DE SORTIE	néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de la part du FCPE au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son entreprise le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS (*)	1,23 % TTC
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	néant

(\*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31/12/2018. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformance des fonds détenus.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section « frais » du règlement de ce FCPE disponible sur le site internet : [www.cic-epargnesalariale.fr](http://www.cic-epargnesalariale.fr) / [www.creditmutuel-epargnesalariale.fr](http://www.creditmutuel-epargnesalariale.fr)

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de performance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

## PERFORMANCES PASSES



### AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance du FCPE est calculée coupons nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie

- **DATE DE CREATION DU FONDS : 23/02/2016**
- **DEVISE DE LIBELLE : Euro**
- **CHANGEMENTS IMPORTANTS SUR LA PERIODE : Néant**

## INFORMATIONS PRATIQUES

- **NOM DU DEPOSITAIRE** : Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM)
- **NOM DU TENEUR DE COMPTE CONSERVATEUR DES PARTS** : CM-CIC EPARGNE SALARIALE
- **FORME JURIDIQUE** : FCPE multi-entreprises
- **LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR LE FCPE ET SUR LE FONDS MAITRE (DICI-règlement/rapport annuel/document semestriel)** : Les derniers documents réglementaires (le DICI et le règlement) du FCPE et du fonds maître sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : CM-CIC ASSET MANAGEMENT - 4, rue Gaillon – 75002 - PARIS.
- **LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE** : Elle est à disposition de l'entreprise et accessible sur le site Internet : [www.cic-epargnesalariale.fr](http://www.cic-epargnesalariale.fr) / [www.creditmutuel-epargnesalariale.fr](http://www.creditmutuel-epargnesalariale.fr)
- **REGIME FISCAL** : Le FCPE n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le FCPE ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le FCPE dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement du FCPE. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.
- **La législation fiscale du pays d'origine du FCPE pourrait avoir une incidence sur l'imposition individuelle de l'investisseur.**
- **LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR LES AUTRES CATEGORIES DE PARTS** : [www.cic-epargnesalariale.fr](http://www.cic-epargnesalariale.fr) / [www.creditmutuel-epargnesalariale.fr](http://www.creditmutuel-epargnesalariale.fr)
- **ROLE, COMPOSITION ET MODE DE DESIGNATION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE** : Il se réunit au moins une fois par an pour l'examen du rapport de gestion et des comptes annuels du fonds, l'examen de la gestion financière, administrative et comptable et l'adoption de son rapport annuel. Les modifications du règlement du fonds nécessitant un agrément de l'AMF ne peuvent être décidées sans l'accord préalable du conseil de surveillance. Le conseil de surveillance, est composé de :
  - 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise adhérente, élu directement par les porteurs de parts ou désigné par le(s) comité(s) [ou le(s) comité(s) central(aux)] de la ou des entreprises adhérentes ou les représentants des diverses organisations syndicales, selon les accords de chaque entreprise adhérente au FCPE.
  - et 1 membre représentant chaque entreprise adhérente, désigné par la direction de chaque entreprise adhérente.
- **DROIT DE VOTE** : La société de gestion de portefeuille exerce les droits de vote.
  - Le FCPE CM-CIC CONVICTIONS PME-ETI ACTIONS n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Person » (la définition de « US Person » est disponible sur le site internet [www.creditmutuel-epargnesalariale.fr](http://www.creditmutuel-epargnesalariale.fr) ou [www.cic-epargnesalariale.fr](http://www.cic-epargnesalariale.fr)).
- **La responsabilité de CM-CIC ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.**

Ce FCPE est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

CM-CIC ASSET MANAGEMENT est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 06/01/2019.